

RELEVÉ DES PRIX

VARIATIONS DE PRIX MOYENS DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS A RECYCLER

ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

		DONNÉES MENSUELLES	
		en Δ €/tonne	
		mars-26	févr-26
1.02.00	Papiers et cartons mélangés	+ 0,8	- 1,4
1.04.00/1.04.01/1.04.02	Papiers et cartons ondulés pour emballages/ Papiers et cartons ondulés ordinaires/Papiers et cartons ondulés	- 0,6	+ 0,0
1.05.00/1.05.01	Carton ondulé ordinaire et carton ondulé	- 0,3	+ 2,1
1.11.00**	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	- 0,6	+ 0,8
2.01.00/2.02.00/2.02.01/2.03.00/2.03.01	Journaux, journaux invendus et invendus non destinés au désencrage/ Rognures blanches légèrement imprimées/ Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	- 4,0	+ 10,2
2.05.00/2.05.01/2.06.00/2.06.01	Papiers de bureau triés et triés ordinaires/ Archives couleur triées et triées ordinaires	- 3,9	- 5,7
3.03.00/3.03.01/3.04.00/3.10.00/3.10.01	Rognures et imprimés sans bois	+ 3,3	- 0,7
3.17.00	Rognures blanches	- 12,3	+ 2,1

* conditionnement en balles ou en vrac

** sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons à recycler, conformes à la norme NF EN 643 (2013), conditionnées en balles quel que soit leur poids, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage et ne concernent pas les tonnages réceptionnés dans le cadre de contrats pluriannuels ou les achats dont la formule de calcul du prix intègre une indexation

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.

Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leurs réceptions du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat